



Avant de commencer, installez-vous



Connexion internet : privilégiez une connexion filaire au wi-fi



Audio : privilégiez un casque audio ou des enceintes



En cas de problèmes techniques : n'hésitez pas à nous solliciter via le tchat de conversation à droite de l'écran



Le replay et le support de présentation seront disponibles dans les prochains jours sur la page dédiée

**Posez vos questions dans le tchat
tout au long du webinar !**

Accompagner les parcours de reconversion professionnelle : quelles actualités ?

Jeudi 30 avril de 11h à 12h



Intervenants



Anne VINCENT

Cheffe de projet territorial

L'Opcommerce



Sandra GUILLON

Cheffe de projet transverse

Transitions Pro



Lola LAURENT

Cheffe de projet – Product Manager

France Travail



Elise ANDRÉ

Chargé de mission ingénierie de l'orientation

Via Compétences

Sommaire

1. Cap sur les dispositifs de financement des salariés

- **La Période de reconversion** : nouveau dispositif à la main des entreprises
- **Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)** : dispositif à l'initiative des salariés
- **Les dispositifs de prévention de l'usure professionnelle**

Temps de questions/réponses

2. Zoom sur un nouvel outil à mobiliser pour tous publics

La plateforme Changer de métier : trouver des pistes métiers en lien avec ses compétences
(expérimentation proposée par France Travail, la start-up d'État Diagoriente et la DGEFP du Ministère du Travail)



Temps de questions/réponses

01

Cap sur les dispositifs de financement

La Période de Reconversion Professionnelle (PRP)

L'OPCOMMERCE EN BREF !

01

Qui sommes-nous ?



- L'Opcommerce est le **partenaire Alternance-Compétences** des entreprises du commerce
- Agréé par l'État, nous :
 - accompagnons **en proximité**, la performance des entreprises,
 - contribuons à **l'évolution professionnelle** des salariés,
 - favorisons **l'insertion des jeunes et des seniors** dans le secteur du commerce grâce au contrat d'apprentissage et au contrat de professionnalisation.
- L'Opcommerce conduit l'ensemble de ses actions **en synergie avec les acteurs emploi-formation** présents dans les territoires.

Nos chiffres clés

160 000

entreprises adhérentes

1,7 M
de salariés

17

implantations
territoriales

2 000

OF/CFA partenaires

20
branches
professionnelles

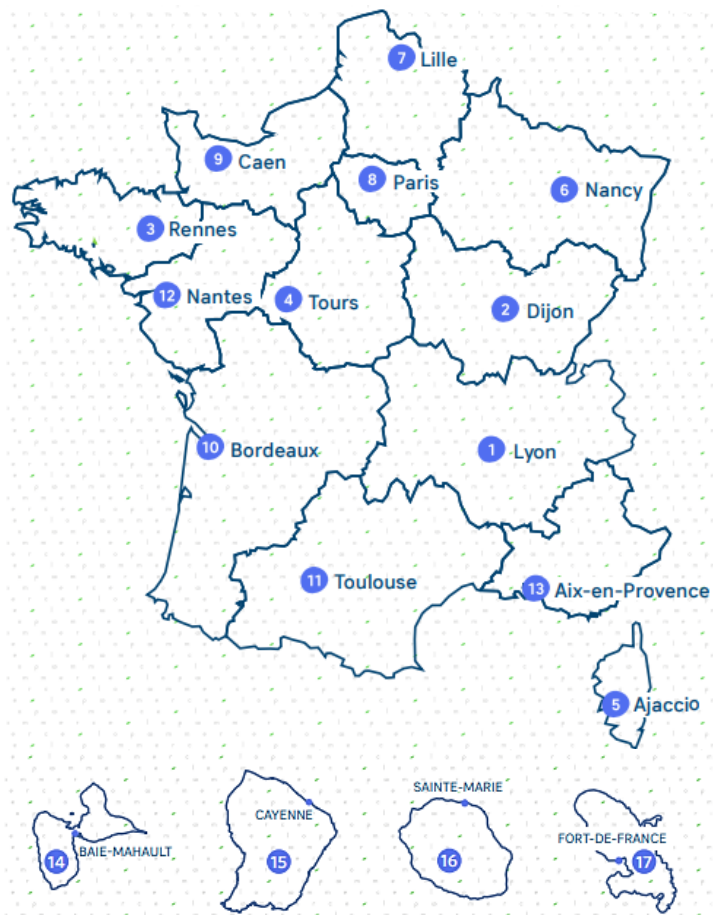
+ de 500
collaborateurs

Les 20 branches professionnelles de l'Opcommerce

Bricolage	Commerce à distance et e-commerce	Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)	Commerce de détail alimentaire non spécialisé	Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
Commerce succursaliste de la chaussure	Commerce succursaliste de l'habillement	Commerces de Détail Non Alimentaires	Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager	Coopératives de consommateurs
Entreprises de distribution, importation, exportation en chaussures, jouets, textiles et mercerie	Entreprises de la filière Sports-Loisirs	Entreprises du bureau et du numérique (commerces et services)	Grands magasins et Magasins populaires	Import-Export et Commerce international
Jardineries et graineries	Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé	Négoce de l'ameublement	Optique-Lunetterie	Professions de la photographie

SPP Commerce (pour les entreprises n'appliquant pas de convention collective)

Nos 17 implantations territoriales



- 1 Auvergne-Rhône-Alpes
- 2 Bourgogne-Franche-Comté
- 3 Bretagne
- 4 Centre-Val de Loire
- 5 Corse
- 6 Grand-Est
- 7 Hauts-de-France
- 8 Ile de France
- 9 Normandie
- 10 Nouvelle-Aquitaine
- 11 Occitanie
- 12 Pays de la Loire
- 13 Provence - Alpes – Côte d'Azur
- 14 Guadeloupe
- 15 Guyane
- 16 La Réunion
- 17 Martinique

Vous êtes un OF / CFA ?

Découvrez vos interlocuteurs privilégiés au sein de chaque délégation territoriale :



Pour contacter la délégation territoriale de votre choix :



La liste des 11 OPCO

aFDas

Atlas OPCO

OPCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité

AKTO
L'humain au cœur des services

CAPIAT

2i
COMPÉTENCES
INDUSTRIES

l'opcommerce
Opérateur de compétences

Constructys
Votre partenaire compétences

**OPCO
Mobilités**

**OPCO
SANTÉ**

uniformalion
VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

l'opcommerce
Opérateur de compétences

Qu'est-ce que la période de reconversion professionnelle (PRP) ?



La période de reconversion issue de la loi n° 2025-989 du 24 octobre 2025 dite « loi seniors » vient en remplacement des anciens dispositifs Pro-A et Transco qui vise à **accompagner les transitions professionnelles**.

La période de reconversion est un dispositif qui **permet à un salarié souhaitant effectuer une mobilité interne ou externe à son entreprise de bénéficier d'une période** ayant pour objet d'acquérir :

- Une **certification** enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- Un **certificat de qualification professionnelle (CQP)** de branche ou interbranche,
- Un ou plusieurs **blocs de compétences**.

La période de reconversion peut également permettre l'**acquisition du socle de connaissances et de compétences (Cléa)**.

Public concerné

La reconversion est ouverte à **tous les salariés**, sans restriction d'âge, diplôme ou d'ancienneté, garantissant l'inclusion.

Des priorités (certifications, salariés) peuvent être définies par l'entreprise ou la branche.

Formations éligibles

Toute formation visant:

- un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP
- un ou plusieurs blocs de compétences
- un certificat de qualification professionnelle de branche ou interbranche (CQP /CQPI)
- ou le socle de connaissances et de compétences (Cléa)

La durée **des actions de formation** est comprise entre **150 heures minimum et 450 heures***, réparties sur une période n'excédant pas **12 mois**

Elle peut être portée jusqu'à **2 100 heures et 36 mois par accord de branche ou d'entreprise.**

La VAE et Cléa ne sont pas concernés par cette durée minimale.

**article L.6324-4 du Code du travail.*



Parcours

- Ces actions peuvent être précédées par **une période de mise en situation en milieu professionnel.**

Il peut comprendre :

- Le recours au **conseil en évolution professionnelle (CEP)** pendant le temps de travail du salarié
- L'acquisition d'un **savoir-faire en entreprise** dans le cadre d'activités professionnelles en lien avec la qualification recherchée
- Des actions de **VAE**

Règles de mise en œuvre



■ Négociation collective selon la taille de l'entreprise

Ent. - de 50 salariés	Décision unilatérale de l'employeur possible
Ent de 50 à moins de 300 salariés <u>sans</u> délégué syndical	Décision unilatérale de l'employeur possible (consultation du CSE s'il en existe un)
Ent de 50 à moins de 300 salariés <u>avec</u> délégué syndical	Négociation collective obligatoire si au moins 10 % de l'effectif de l'entreprise a vocation à bénéficier d'une période de reconversion externe sur une période de 12 mois En cas d'échec de la négo : Décision unilatérale possible. Le droit commun (code du travail) s'applique.
Ent + de 300 salariés	Négociation d'un accord collectif obligatoire. En l'absence d'accord, les dispositions du code du travail s'appliquent.



Quelles décisions dans l'accord collectif d'entreprise et/ou de branche ou la décision de l'employeur ?

1. Les certifications prioritaires ;
2. Les salariés pouvant bénéficier **prioritairement** de la période de reconversion ;
3. Les conditions dans lesquelles la durée de la période de reconversion et des actions de formation peut être supérieure à la durée légale ;
4. Les modalités de prise en charge de l'écart éventuel de rémunération du salarié si période de reconversion externe ;
5. Le montant des indemnités versées au titre de la rupture du contrat de travail du salarié en période de reconversion professionnelle qui doivent être au moins égales aux indemnités légales ;
6. Les conditions de prise en charge des frais pédagogiques par la mobilisation du CPF sous réserve de l'accord du salarié.



- **Accord écrit obligatoire**

Un **accord écrit employeur - salarié** précise les modalités d'organisation de la période de reconversion dont sa durée. Il doit être adressé par l'employeur à l'OPCO dans **les 30 jours qui précèdent le début de la PRP**

Si reconversion externe l'accord doit en plus fixer les modalités de suspension du contrat de travail, celles de retour dans l'entreprise d'origine en cas de rupture du contrat conclu avec l'entreprise d'accueil pendant la période d'essai.

- **Reconversion interne**

Le contrat de travail et la rémunération habituelle sont maintenus.

- **Reconversion externe et suspension**

Le contrat initial est suspendu et un nouveau contrat à durée déterminée ≥ 6 mois ou indéterminée est signé.

- **Droit au retour garanti**

Si la période d'essai échoue, le salarié retrouve son poste ou un poste équivalent **dans son entreprise d'origine à une rémunération au moins égale à son ancienne rémunération.**

En résumé

	Mobilité interne	Mobilité Externe
Accord écrit signé (CERFA N° 17613*01)	Entre le salarié et l'entreprise d'origine + convention de formation	Entre le salarié et l'entreprise d'origine + convention de formation + contrat de travail
Relations contractuelles	Maintenues	Suspendues avec l'entreprise d'origine Signature d'un CDD \geq 6 mois ou CDI avec l'entreprise d'accueil
En cas d'échec		Droit de retour dans l'entreprise d'origine Rémunération au moins égale à celle perçue avant la période de reconversion
Période d'essai concluante		Rupture du contrat avec l'entreprise d'origine (rupture conventionnelle si CDI, rupture d'un commun accord si CDD)

Qui finance ?

- Dans le cas d'une **PRP interne**, l'OPCO compétent est l'OPCO de l'entreprise d'origine.
- Dans le cas d'une **PRP externe**, l'OPCO compétent est l'OPCO de l'entreprise d'accueil.

Le Compte Personnel de Formation (CPF) du salarié peut aussi être mobilisé.

- En reconversion interne, **jusqu'à 50 % des droits CPF peuvent être utilisés.**
- En reconversion externe, **le salarié peut mobiliser la totalité de ses droits.**

Le décret du 28 janvier 2026 indique :

- qu'à défaut de fixation par les branches professionnelles, le montant forfaitaire de prise en charge est fixé à 9,15 € par heure ;
- que le montant moyen de prise en charge est fixé à 5 000 €.



Pourquoi mettre en place une période de reconversion ?



Pour l'entreprise : un outil de GEPP

- Répondre aux besoins en compétences : Il permet à l'entreprise d'anticiper ses transformations. Préparer les emplois de demain
- Fidéliser ses salariés : La reconversion est un levier pour conserver des salariés motivés et éviter les départs liés à un manque de perspectives.
- Sécuriser les parcours : cadre certifiant ou qualifiant, accompagné et structuré
- Faciliter les mobilités internes ou externes organisées : La période de reconversion crée un cadre sécurisé pour réorganiser les postes, anticiper les évolutions et fluidifier les parcours.



Pour le salarié :

- Un parcours sécurisé : signature d'un accord
- Une montée en compétences certifiante reconnue : La PRP permet au salarié d'obtenir : un diplôme ou un titre RNCP, un ou plusieurs blocs de compétences, un CQP/CQPI ou le certificat CléA.
- La possibilité de changer de voie sereinement : La PRP permet de changer de métier dans la même entreprise, ou de tester une autre entreprise / un autre secteur en situation réelle.
 - reconversion interne → contrat et rémunération maintenus,
 - reconversion externe → suspension du contrat, droit au retour garanti si l'essai échoue.
- Un accompagnement personnalisé : CEP/VAE
- Une employabilité renforcée : Les parcours peuvent intégrer : l'acquisition de savoir-faire en entreprise, des périodes d'immersion, des actions de formation théoriques ou pratiques.

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)

Les dispositifs de prévention de l'usure professionnelle

Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes

**[ACCOMPAGNER LES RECONVERSIONS
PROFESSIONNELLES DE SALARIÉS :
LES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT]**

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS
PRO Auvergne
Rhône-Alpes



Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes

**[AU CŒUR DE L'ACTION
POUR LA RECONVERSION
ET LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE
DES SALARIÉS EN RÉGION]**

**[T]
PRO**

Partout en France, Transitions Pro, acteur et financeur de la reconversion et de la mobilité professionnelle des salariés du secteur privé

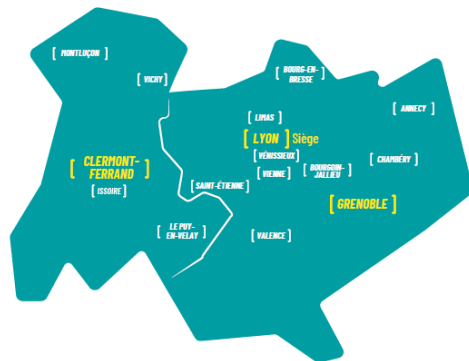
**UN ORGANISME NÉ DE LA LOI
DU 5 SEPTEMBRE 2018, PILOTÉ
PAR LES PARTENAIRES SOCIAUX
ET ENGAGÉ EN FAVEUR**

**UN RÉSEAU NATIONAL COMPOSÉ
DE 18 TRANSITIONS PRO PRÉSENTES
DANS CHAQUE RÉGION FRANÇAISE**

**DES SERVICES GRATUITS ET D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL MIS EN ŒUVRE PAR UNE ÉQUIPE
D'EXPERT**

• 3 ESPACES TERRITORIAUX

- SITUÉS À CLERMONT-FERRAND, LYON ET GRENOBLE ET 13 PERMANENCES SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION



55 COLLABORATEURS

- D'UNE GRANDE DIVERSITÉ
- AVEC DES EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES, ET NOTAMMENT DES EXPERTS EN IPFF*
- PLEINEMENT MOBILISÉS

51 M€ de budget d'intervention en 2025 + des enveloppes spécifiques pour le dispositif Prévention Usure-Reconversion (PUR) et le PTP-FIPU

* IPFF : Ingénierie de Parcours de Formation et Financière



Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes

**[3 DISPOSITIFS DE FINANCEMENT
DES RECONVERSIONS
PROFESSIONNELLES]**

[
T
]

PRO

Les dispositifs de financement

PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP)

Permet de suivre une formation certifiante en vue de changer de métier ou de profession.

PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP) FINANCÉ PAR LE FIPU¹

Permet aux salariés exposés à des risques ergonomiques de bénéficier d'une modalité d'accès privilégiée au PTP

PRÉVENTION USURE- RECONVERSION (PUR)

*Permet aux salariés disposant de points sur leur C2P^{*2} de suivre une formation certifiante dans le but d'exercer un nouveau métier non exposé à un risque professionnel, de réaliser un bilan de compétences ou d'effectuer une VAE*

^{*1}Fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle

^{*2}compte professionnel de prévention

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP)



1681

**PTP
financés
en 2025**

>>> En savoir +

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les salariés du secteur privé en CDI, CDD, intérimaires ou intermittents du spectacle

POUR FAIRE QUOI ?

Suivre une formation certifiante dans le but de changer de métier

→ **Reconversion en interne ou externe**

QUELLE PRISE EN CHARGE ?

Les coûts pédagogiques

(dans la limite du plafonnement en vigueur : 18 000€ HT et 27,45€/h HT)

+ **La rémunération** avec le principe du maintien de salaire
(l'employeur est remboursé par Transitions Pro)

+ **Les frais de mobilité**

3 CRITÈRES D'EXAMEN PAR LA COMMISSION D'INSTRUCTION

COHERENCE

La cohérence du projet permettant de changer de métier ou de profession

PERTINENCE

La pertinence du parcours de formation choisi et les modalités de financement envisagées à l'issue du bilan de positionnement

PERSPECTIVES

Les perspectives d'emploi à l'issue de la formation, notamment dans la région

Le PTP

MÉTIER INITIAL



Quel que soit le métier de salarié et le secteur d'activité de l'entreprise



MÉTIER VISÉ



Le salarié doit suivre une formation certifiante dans le but de changer de métier

Le PTP financé grâce au FIPU (PTP-FIPU)



147

PTP-FIPU
financés
en 2025*

>>> En savoir +

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les salariés du secteur privé en CDI, CDD, intérimaires ou intermittents du spectacle confrontés sur leur poste actuel, et depuis 24 mois minimum à l'un des 3 facteurs de risques ergonomiques

POUR QUEL TYPE DE PROJET DE MOBILITÉ ?

Pour suivre une **formation afin de se reconverter vers un métier non exposé aux 3 risques ergonomiques et ni aux 6 risques professionnels**

→ **Mobilité interne ou externe**

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

Les règles d'éligibilité et les critères du PTP sont appliqués.

Il n'y a pas d'application des priorités budgétaires : 100 % des dossiers qui répondent aux trois critères (cohérence, pertinence et perspectives) sont financés

>>> L'employeur doit obligatoirement cofinancer **5 % minimum du coût pédagogique**

LES FACTEURS DE RISQUES ERGONOMIQUES



VIBRATIONS
MÉCANIQUES



MANUTENTIONS
MANUELLES
DE CHARGES



POSTURES
PÉNIBLES

Le PTP-FIPU

MÉTIER INITIAL



Le salarié est **exposé**
depuis 24 mois dans son poste
à au moins un des 3 risques ergonomiques



VIBRATIONS
MÉCANIQUES



MANUTENTIONS
MANUELLES
DE CHARGES



POSTURES
PÉNIBLES



MÉTIER VISÉ



Le métier visé **ne doit pas être exposé**
aux 3 risques ergonomiques ni aux 6 risques professionnels



VIBRATIONS
MÉCANIQUES



MANUTENTIONS
MANUELLES
DE CHARGES



POSTURES
PÉNIBLES



ACTIVITÉ
EXERCÉE
EN MILIEU
HYPERBARE



TRAVAIL
EN ÉQUIPE
SUCCESSIVE
ALTERNANTE



TEMPÉRATURES
EXTRÊMES



TRAVAIL
RÉPÉTITIF



TRAVAIL
DE NUIT



BRUIT

Le dispositif Prévention Usure-Reconversion (PUR)



67

PUR
financés
en 2025*

>>> En savoir +

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les **salariés** en CDI, CDD, intermittents et intérimaires **ayant cumulé des points sur leur compte professionnel de prévention (C2P)*** du fait d'une exposition au cours de leur vie professionnelle à un ou plusieurs des 6 facteurs de risques professionnels.

POUR QUEL TYPE DE PROJET DE MOBILITE ?

Bilan de compétences, VAE ou formation pour se reconvertir vers un métier non exposé aux risques professionnels.

→ **Mobilité interne ou externe**

FORMATION - COFINANCEMENT PAR LES FONDS DU PTP EN CAS D'INSUFFISANCE DE POINTS :

- Les points C2P sont mobilisés en priorité et dans leur intégralité et doivent représenter **à minima 15 % du coût total du projet.**
- **Les règles du PTP sont appliquées :** les conditions d'ancienneté, le respect des trois critères appréciés par la Commission d'Instruction.

- **Les priorités budgétaires du PTP ne sont pas appliquées.**
- **Tous les dossiers respectant les 3 critères sont financés.**

LES FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS



ACTIVITÉ
EXERCÉE
EN MILIEU
HYPERBARE



TRAVAIL
EN ÉQUIPE
SUCCESSIVE
ALTERNANTE



TEMPÉRATURES
EXTRÊMES



TRAVAIL
RÉPÉTITIF



TRAVAIL
DE NUIT



BRUIT

Le PUR

MÉTIER INITIAL



Quel que soit le métier de salarié et le secteur d'activité de l'entreprise

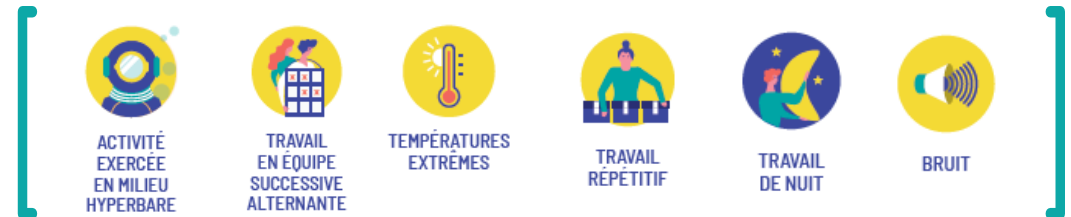
Le salarié doit disposer de points sur son C2P



MÉTIER VISÉ



*Le métier visé **ne doit pas être exposé** aux 6 risques professionnels :*



Les points de contacts pour les salariés



www.transitionspro-ara.fr

et l'espace personnel qu'ils peuvent créer gratuitement



04 72 82 50 50

*Numéro non surtaxé
Du lundi au vendredi 08h30-12h30*



**Accueil du lundi au jeudi 8h30 à 17h15
vendredi 8h30 à 12h à :**

L'ESPACE TERRITORIAL DE CLERMONT-FERRAND

*113 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand*

L'ESPACE TERRITORIAL DE LYON

*83 boulevard Vivier Merle
69003 Lyon*

L'ESPACE TERRITORIAL DE GRENOBLE

*9 place Robert Schuman
38000 Grenoble*

Et dans une dizaine de permanences de proximité partout en région

Vos contacts Transitions Pro

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS AU SEIN DE NOS 3 ESPACES TERRITORIAUX :

Christelle CHAUDRON

(Allier, Cantal, Puy-de-Dôme, Loire, Haute-Loire)

cchaudron@transitionspro-ara.fr

06 84 05 07 04

Cyrielle POTTIER-TARANTOLA

(Ain, Rhône, Ardèche, Drôme)

cpottier@transitionspro-ara.fr

06 02 14 22 85

Florence DELORME

(Isère, Savoie, Haute-Savoie)

fdelorme@transitionspro-ara.fr

06 73 83 05 64

39

Sandra GUILLON

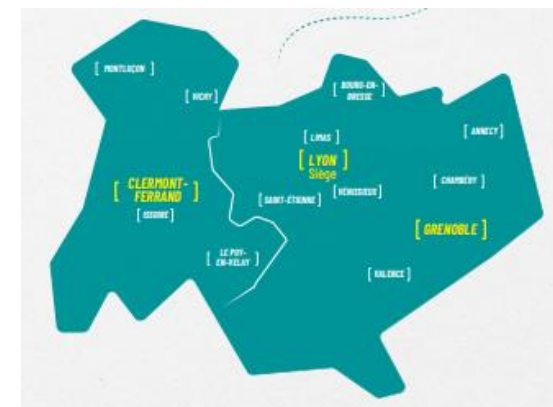
Cheffe de projet régional

sguillon@transitionspro-ara.fr

06 33 62 94 59

3 ESPACES TERRITORIAUX

SITUÉS À **CLERMONT-FERRAND**,
LYON ET GRENOBLE ET UNE DOUZAINNE DE
PERMANENCES SUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGION



Retrouvez-nous :

- Dans nos nouveaux Espaces Territoriaux :
Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon
- Sur www.transitionspro-ara.fr
- Sur nos réseaux sociaux :   

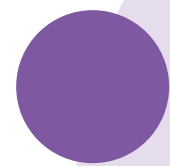


Avez-vous des questions ?



02

Zoom sur un nouvel outil à mobiliser



Changer De Métier *(Sans authentification)*

Contextualisation

Une **version expérimentale du service Changer De Métier**, accessible **sans authentification** a été mise en place.

Ce service a été conçu en partenariat avec la start-up d'État **Diagoriente** et financé par la **DGEFP**.

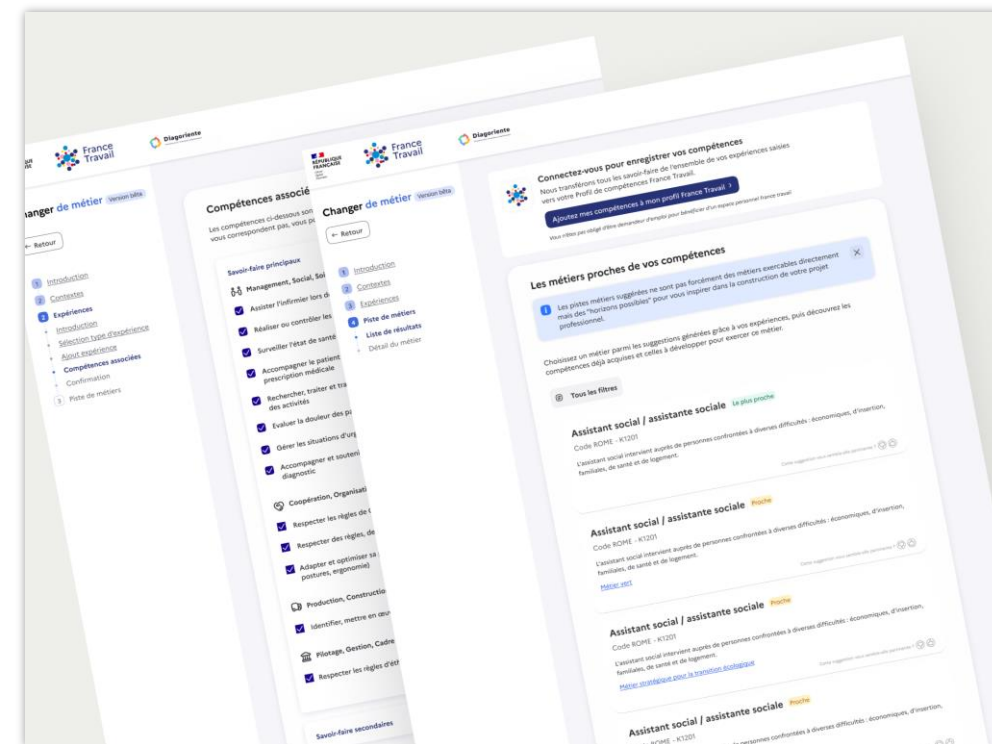
L'objectif de cette version est de **lever le principal frein du parcours actuel** : l'étape d'authentification, qui provoque **90 % d'abandons** du service.

Le **parcours sans authentification** offre ainsi une **expérience plus simple et accessible**, permettant de **reconquérir ces usagers**. Il vient **compléter le service existant**, sans s'y substituer.

Un service pour explorer les métiers

La nouvelle version de **Changer De Métier** permet de :

- Accéder au service Changer De Métier **sans devoir s'authentifier**
- **Faire le point sur les compétences acquises pendant les expériences, qu'elles soient professionnelles ou extra-professionnelles**
- Accéder à des suggestions de **métiers en cohérence avec son profil**
- Visualiser les passerelles possibles entre ses compétences acquises et d'autres métiers



C'est un appui précieux pour guider la réflexion, favoriser le passage à l'action et enclencher des démarches concrètes avec les bénéficiaires.

● Dans quels cas utiliser le service ?

Ce service est pensé pour **accompagner la construction de projets professionnels**.

Il a été conçu pour répondre aux besoins de **tous les publics** : qu'il s'agisse de salariés envisageant une **reconversion professionnelle**, de jeunes adultes en quête d'**orientation**, ou de demandeurs d'emploi à la recherche d'une **nouvelle piste**.

Manque de projet professionnel clair

Pour ceux qui n'ont pas encore défini de projet professionnel, le service propose des suggestions basées sur leur expériences professionnelles et extra-professionnelles, offrant ainsi un point de départ pour la réflexion.

Parcours professionnel hétérogène

Les personnes ayant enchaîné des expériences variées peuvent utiliser le service pour identifier des compétences transférables et des métiers compatibles avec leur parcours diversifié.

● Comment y accéder

Il existe deux façons d'accéder au service **Changer De Métier** sans authentification :

A

En passant par **Métierscope**, et en défilant la page vers le bas : <https://candidat.francetravail.fr/metierscope/>

Pas besoin de repartir de zéro pour changer de métier !

Répondez à quelques questions sur vos expériences professionnelles, vos loisirs, vos intérêts et vos contraintes, pour découvrir des métiers qui vous correspondent.

Commencer le formulaire →



B

En utilisant ce lien directement : <https://changerdemetier.francetravail.fr>



**Comment ça
marche ?**

Accueil

La page d'accueil est le point d'entrée pour débiter le parcours de **Changer De Métier** sans authentification.

Elle explique brièvement les 3 étapes de fonctionnement du service :

1. Le partage d'expériences
2. La découverte des compétences
3. La visualisation des pistes métiers

L'utilisateur peut commencer le parcours à partir d'un des 3 boutons qui y sont affichés.

Vous envisagez un nouveau départ professionnel ?

Découvrez les métiers qui correspondent à vos compétences et à vos envies avec la version bêta de Changer de métier.

[Je commence mon parcours](#)

Comment ça marche ?

1. Partagez vos expériences
2. Découvrez vos compétences
3. Visualisez des pistes métiers réalistes

[Je commence la démarche](#)

Pourquoi utiliser Changer de métier ?

1 Un service conçu pour tous les profils

Quelle que soit votre situation

En réflexion, en poste, en recherche d'emploi ou en reconversion : ce service s'adapte à votre parcours et vous permet de valoriser vos expériences pour votre prochain projet.

2 Un accompagnement pas à pas, des résultats personnalisés

Explorez vos compétences, découvrez des métiers adaptés, identifiez les écarts à combler

Le service vous guide étape par étape à partir de vos expériences et vos compétences.

3 Aucun compte à créer pour accéder aux résultats

Quelle que soit votre situation

Vous pouvez explorer les pistes métiers et visualiser les compétences issues de vos expériences sans créer de compte ni vous authentifier.

[Je démarre le parcours Changer de métier](#)

● Introduction

La page d'introduction présente le service aux usagers.

Elle les informe sur la **durée du parcours** et les **rassure** qu'aucune authentification n'est nécessaire pour utiliser le service.

Elle précise également qu'il s'agit d'un **service en phase d'expérimentation** et qu'un **questionnaire** leur sera proposé à la fin pour recueillir leurs avis.

Explorez des pistes de métiers qui vous ressemblent

Vous ne savez pas encore vers quel métier vous orienter ?

Vous avez une idée, mais vous ne savez pas par où commencer ?

Ce service vous aide à faire le point, à partir de vos envies, de vos expériences et de vos compétences.

- Comptez 5 minutes pour compléter ce questionnaire et découvrir des pistes de métiers adaptées à votre profil.
- Vous n'avez pas besoin de vous créer de compte pour accéder aux résultats. Si vous le souhaitez, vous pouvez enregistrer vos informations dans votre espace personnel France Travail.
- Changer de métier est un tout nouveau service. Nous testons ce service avec vous : un court questionnaire vous attend en fin de parcours pour recueillir votre avis.

Étape précédente

Continuer

Contextes

À cette étape, l'utilisateur peut **choisir d'aimer ou d'exclure une condition de travail**. Ces préférences seront prises en compte par l'algorithme et **intégrées dans la pondération du calcul des recommandations**.

Si aucune condition n'est sélectionnée, elles seront toutes considérées de **manière neutre par l'algorithme**.

Cette étape est **facultative**.

Avez-vous des préférences ou contraintes importantes pour vos futures conditions de travail ? (facultatif)

Sélectionnez ceux qui vous plaisent (👍) ou que vous voulez exclure (🚫) :

Les éléments non cochés seront traités de manière neutre.

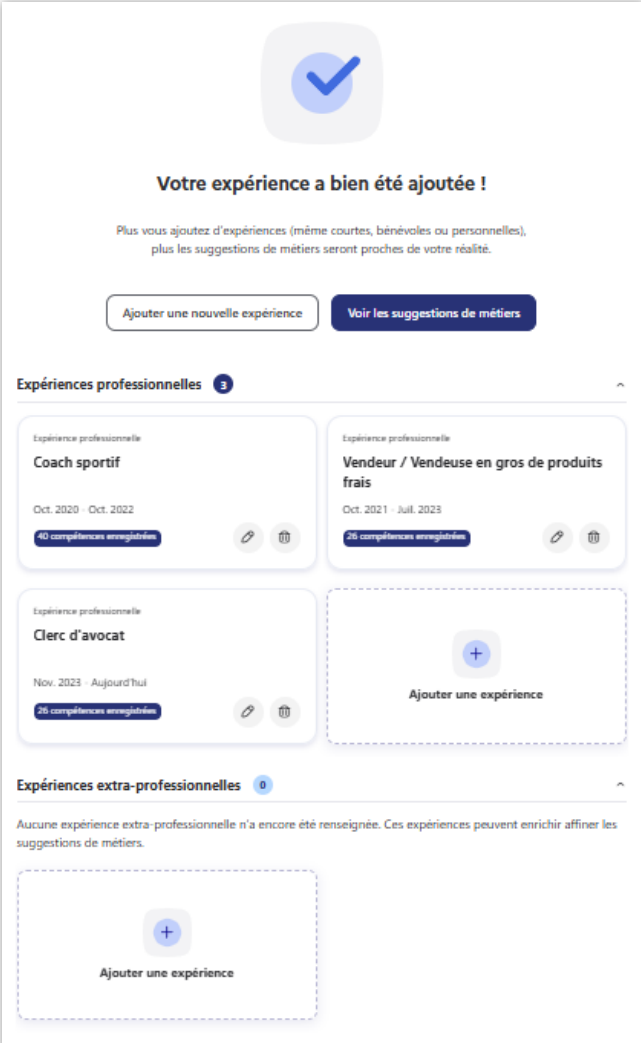
Contrat intermittent <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Station debout prolongée <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Déplacements professionnels <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Travail de nuit <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
En extérieur <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Travail en astreinte <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Travail saisonnier <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Travail en horaires décalés <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Port et manipulation de charges lourdes ou encombrantes <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Travail en horaires fractionnés <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Position pénible <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Travail les week-ends et jours fériés <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Possibilité de télétravail <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Travail durant les vacances scolaires <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
Station assise prolongée <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

[← Étape précédente](#) [Continuer](#)

Expériences

Le processus d'ajout d'une expérience se déroule en quatre étapes :

1. **Sélection du type d'expérience** : l'utilisateur choisit s'il souhaite ajouter une expérience **professionnelle** ou **extra-professionnelle**
2. **Contextualisation** : il fournit ensuite les informations permettant de **contextualiser** cette expérience (dont le processus diffère selon le type de l'expérience)
3. **Vérification des compétences** : l'utilisateur **valide** les **compétences associées** à l'expérience
4. **Récapitulatif** : enfin, il accède à une **page récapitulative** présentant l'ensemble des expériences déjà renseignées



The screenshot displays a confirmation message at the top: "Votre expérience a bien été ajoutée !" (Your experience has been added successfully!). Below this, a note states: "Plus vous ajoutez d'expériences (même courtes, bénévoles ou personnelles), plus les suggestions de métiers seront proches de votre réalité." (The more experiences you add, the closer the job suggestions will be to your reality.). Two buttons are visible: "Ajouter une nouvelle expérience" (Add a new experience) and "Voir les suggestions de métiers" (View job suggestions).

The interface is divided into two sections:

- Expériences professionnelles** (Professional experiences): This section contains three cards. The first is for "Coach sportif" (Sports coach) from Oct. 2020 to Oct. 2022, with 40 registered competencies. The second is for "Vendeur / Vendeuse en gros de produits frais" (Wholesale fresh products seller) from Oct. 2021 to Jul. 2023, with 26 registered competencies. The third is for "Clerc d'avocat" (Lawyer clerk) from Nov. 2023 to "Aujourd'hui" (today), with 26 registered competencies. Each card has edit and delete icons. A fourth dashed box with a plus sign and the text "Ajouter une expérience" (Add an experience) is also present.
- Expériences extra-professionnelles** (Extra-professional experiences): This section shows a message: "Aucune expérience extra-professionnelle n'a encore été renseignée. Ces expériences peuvent enrichir affiner les suggestions de métiers." (No extra-professional experience has been entered yet. These experiences can enrich and refine the job suggestions.). Below this is a dashed box with a plus sign and the text "Ajouter une expérience" (Add an experience).

Expériences

1. Ajouter une expérience professionnelle

Cette étape consiste à **renseigner les détails des expériences professionnelles**. Dans la barre de recherche, l'utilisateur devra **saisir le titre de son métier**, puis sélectionner l'une des **suggestions proposées basées sur le ROME**.

Ensuite, il lui sera demandé de contextualiser son expérience en indiquant :

- **Date de début**
- **Date de fin** (il est possible de cocher « **expérience toujours en cours** » si c'est le cas)
- **Nom de la structure (facultatif)**

Plus une expérience est longue ou récente, plus les compétences qui en sont issues auront un impact important dans le rapprochement de métiers effectué par l'algorithme.

Sélectionnez le type de l'expérience que vous souhaitez ajouter

Professionnelle
Activités exercées dans le cadre d'un emploi rémunéré avec un contrat.

Extra-professionnelle
Participation à des activités non rémunérées au service de la solidarité et du milieu sportif ou à des activités de la sphère personnelle.

*Champs obligatoires

Ajouter une expérience professionnelle*

Saisissez le titre du métier exercé.

Q Avo

Sous-principal clerc d'avocat

Clerc d'avocat

Avocat général / Avocate générale

Avocat / Avocate fiscaliste

*Champs obligatoires

Ajouter une expérience professionnelle*

Saisissez le titre du métier exercé.

Q Clerc d'avocat

Contextualisez votre expérience

Période de votre expérience*

Expérience toujours en cours

Date de début JJ/MM/AAAA

Date de fin JJ/MM/AAAA

Si vous ne connaissez pas les dates exactes de votre expérience, indiquez le 1er jour du mois (01/MM/AAAA)

Indiquez la structure où vous avez effectué votre expérience (facultatif)

Nom de la structure

Étape précédente

Continuer

Expériences

1. Ajouter une expérience professionnelle

Cette page du processus d'ajout d'une expérience professionnelle affiche les **compétences liées à l'expérience renseignée**, réparties en deux catégories : **savoir-faire principaux** et **savoir-faire secondaires**.

Elles sont basées sur le **ROME**. L'utilisateur peut **retirer celles qui ne correspondent pas** à son parcours.

Cette étape, bien que **facultative**, reste importante : elle permet à l'algorithme de **proposer des métiers cohérents** avec les compétences identifiées.

Compétences associées (étape facultative)

Les compétences ci-dessous sont associées à l'expérience que vous venez d'ajouter. Si certaines ne vous correspondent pas, vous pouvez les décocher.

Savoir-faire principaux 7

- Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire**
 - Rédiger un acte juridique ou réglementaire
 - Rédiger des actes et procédures juridiques
 - Assurer la gestion administrative d'une activité
- Management, Social, Soins**
 - Conseiller, accompagner une personne
- Développement économique**
 - Accomplir des démarches pour le compte de clients
- Coopération, Organisation et Développement de ses compétences**
 - Réaliser une recherche documentaire
- Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies**
 - Contrôler la conformité des données

Savoir-faire secondaires 16

Étape précédente Continuer

Expériences


2. Ajouter une expérience extra-professionnelle

L'ajout d'une expérience extra-professionnelle se déroule sur 4 étapes où l'utilisateur doit sélectionner :


1. Une des deux catégories : « **Bénévolat et engagement** » et « **Personnelle** »
2. Une **sous-catégorie**
3. Les **thèmes abordés** lors de son expérience
4. Les **activités associées** à son vécu

Les utilisateurs disposant d'une expérience professionnelle peuvent valoriser leur profil en y ajoutant des expériences extra-professionnelles, tandis que ceux qui n'en ont pas peuvent les utiliser pour compenser ce manque.

Sélectionnez le type de l'expérience que vous souhaitez ajouter



Professionnelle
Activités exercées dans le cadre d'un emploi rémunéré avec un contrat.



Extra-professionnelle
Participation à des activités non rémunérées au service de la solidarité et du milieu sportif ou à des activités de la sphère personnelle.

← Étape précédente Continuer

Expériences

2. a. Bénévolat et engagement

Pour ajouter une expérience dans la **catégorie du bénévolat et engagement**, l'utilisateur est invité d'abord à **choisir une sous-catégorie** parmi les **10 proposées**.

Ensuite il procède à une nouvelle page où il peut sélectionner un, ou plusieurs **thèmes généraux abordés au cours de son expérience**.

L'utilisateur peut modifier la sous-catégorie depuis de cette page.

Enfin, il doit préciser le **contexte temporel** afin de situer la période concernée, et puis, **sélectionner les activités associées aux thèmes choisis** (L'utilisateur doit choisir au moins une pour pouvoir procéder).

Un rapprochement a été fait entre les activités exercées hors cadre professionnelle et les compétences professionnelles, puisque Le ROME ne répertorie que des compétences liées à des métiers et non le bénévolat ou les activités personnelles.

Sélectionnez la catégorie d'expérience extra-professionnelle que vous avez effectué *

Quelle expérience de bénévolat avez-vous effectué ?*

Thèmes des activités réalisées lors de votre expérience*

Contextualisez votre expérience

Activités associées (étape facultative)

Expériences

2. b. Personnelle

Le processus de renseignement d'une expérience extra-professionnelle **personnelle** est très similaire à celui du **bénévolat et engagement**, avec quelques changements.

L'utilisateur doit donc choisir la **catégorie « Personnelle »**, ensuite, une de **4 sous-catégories**, puis sélectionner au moins un seul thème.

Pour finir, l'utilisateur doit cocher les activités associées correspondante.

Les expériences personnelles regroupent la vie quotidienne, les projets personnels, et même les centres d'intérêts, donc, il n'est pas pratique de les encadrer temporellement.

The image shows a sequence of four overlapping screenshots from a web form titled 'Expériences'. The first screenshot shows the selection of the 'Personnelle' category. The second shows the selection of a sub-category like 'Engagement et citoyenneté'. The third shows the selection of themes such as 'Cuisine' and 'Jardin'. The fourth shows the 'Activités associées' section with a list of activities and their counts.

Sélectionnez la catégorie d'expérience extra-professionnelle que vous avez effectué *

- Bénévolat & engagement**
Participation à des activités non rémunérées, sportives ou au service de la solidarité.
- Personnelle**
Activités liées à un projet personnel, une réalisation, une passion ou une action dans la vie quotidienne.

Quelle expérience personnelle avez-vous effectué ?*

- Art et culture**
Art de la scène, cinéma, danse, littérature, musique, photo, vidéos etc.
- Engagement et citoyenneté**
Mandat d'élu local, participation aux élections, organisation de manifestation.
- Technologies et numérique**
Médias sociaux, jeux vidéos, robotique.
- Vie quotidienne**
Aide aux proches, parentalité, gestion de la vie.

Thèmes des activités réalisées lors de votre expérience*

Sélectionnez la ou les thèmes des activités que vous avez exercé.

- Aide aux proches
- Animaux
- Couture/tricot/broderie
- Cuisine
- Décoration & ameublement
- Jardin

Activités associées (étape facultative)

! Pour valoriser vos expériences extra-professionnelles, nous vous invitons à décrire les activités que vous avez exercées. Ces activités sont ensuite traduites en compétences professionnelles, afin de faciliter le rapprochement avec des métiers existants.

Exemple : Une personne indique avoir arbitré des rencontres sportives.

Cela permet d'identifier les compétences suivantes :

- Concevoir et animer des activités sportives
- Expliquer et faire respecter des règles
- ...

Recherche d'emploi 4

Cuisine 4

Aide aux proches 8

Jardin 6

← Étape précédente Continuer

Expériences

3. Récapitulatif d'expériences

Cette page confirme à l'utilisateur que son expérience a bien été ajoutée.

À ce stade, il peut déjà lancer l'algorithme pour voir des suggestions de métiers basées sur cette unique expérience, sinon, il peut :

- Ajouter une nouvelle expérience
- Modifier une expérience déjà renseignée
- Supprimer une expérience précédemment saisie

Plus l'utilisateur rajoute des expériences, plus les suggestions seront pertinentes par rapport à son parcours.

The screenshot displays a user interface for managing experiences. At the top, a blue checkmark icon is followed by the text "Votre expérience a bien été ajoutée !". Below this, a message states: "Plus vous ajoutez d'expériences (même courtes, bénévoles ou personnelles), plus les suggestions de métiers seront proches de votre réalité." Two buttons are present: "Ajouter une nouvelle expérience" and "Voir les suggestions de métiers".

The main content is divided into two sections:

- Expériences professionnelles 1**: Contains one experience card for "Clerc d'avocat" (Oct. 2020 - Aujourd'hui) with 23 registered competencies, and a dashed box with a plus icon and the text "Ajouter une expérience".
- Expériences extra-professionnelles 2**: Contains two experience cards: "Accueil, information et orientation" (Bénévolat & engagement, Déc. 2023 - Aujourd'hui) with 33 registered competencies, and "Vie quotidienne" (Personnelle) with 32 registered competencies. Below these is another dashed box with a plus icon and the text "Ajouter une expérience".

At the bottom, there are two buttons: "← Étape précédente" and "Continuer".

Piste de métiers

1. Liste de métiers

Cette page restitue les résultats du rapprochement fait par l'algorithme. L'utilisateur y peut consulter **les propositions de métiers en rapport avec ses expériences renseignées.**

Chaque suggestion de métier est accompagnée par son **codes ROME** correspondant.

Plusieurs fonctionnalités y sont accessibles :

- 1 Chaque métier suggéré est accompagné d'un **indicateur précisant le degré de proximité avec le profil professionnel de l'utilisateur**
- 2 Il est possible d'**élargir les suggestions** de métiers à d'autres secteurs professionnels
- 3 Ou bien d'affiner les résultats proposés en appliquant des filtres, et en **triant par niveau de diplôme, secteur d'activité, centres d'intérêts**, ainsi que par **métiers d'avenir**
- 4 Il a la possibilité d'**évaluer la pertinence des suggestions affichées en cliquant sur les icônes « j'aime »/ « je n'aime pas »**

The screenshot shows the 'Piste de métiers' interface. At the top, a box labeled '1' contains three buttons: 'Le plus proche' (green), 'Proche' (orange), and 'Moins proche' (grey). Below this is a main section titled 'Les métiers proches de vos compétences'. It includes a disclaimer: 'Les pistes métiers suggérées ne sont pas forcément des métiers exercables directement mais des "horizons possibles" pour vous inspirer dans la construction de votre projet professionnel.' and a prompt: 'Choisissez un métier parmi les suggestions générées grâce à vos expériences, puis découvrez les compétences déjà acquises et celles à développer pour exercer ce métier.' A button 'Voir tous les filtres' is visible. A job listing for 'Surveillant / Surveillante de baignade' is shown with the ROME code 'G1207' and a 'Le plus proche' indicator. A 'Tous les filtres' modal is open, showing filters for 'Niveau de diplôme pour exercer le métier', 'Secteur d'activité', 'Centres d'intérêt', and 'Métier d'avenir'. A 'Déplier tous les filtres' link is also present. At the bottom right of the job listing, there are icons for 'j'aime' and 'je n'aime pas', with a callout '4' pointing to them.

Piste de métiers

2. Détail de métiers

Cette page détaille la proposition de métier sélectionnée, et ici l'utilisateur peut :

- **S'informer sur le métier sélectionné** et les compétences nécessaires pour l'exercer
- **Consulter les listes des compétences et des savoir-être professionnels déjà acquis**, et d'autre part, **ceux restant à acquérir et faire une comparaison**
- **Consulter la fiche métier plus détaillée directement sur Métierscope**

← Retour

Greffier / Greffière Le plus proche

Tout savoir sur ce métier

Le Greffier assure l'organisation et le bon fonctionnement des services administratifs d'une juridiction (tribunal, cour d'appel, etc), en apportant son soutien aux magistrats et en veillant à la conservation des documents judiciaires.

Rédige et authentifie les actes judiciaires et les décisions de justice

Assure la conservation des dossiers et des archives judiciaires

Accueille et informe les justiciables sur les procédures

Assiste les magistrats lors des audiences

Veille au respect des procédures et des délais légaux

Peut coordonner l'activité d'une équipe de greffiers

S'informer sur ce métier ↗

Les compétences nécessaires pour pratiquer ce métier

Découvrez les compétences déjà acquises grâce à vos expériences saisies et les compétences à acquérir pour être opérationnel sur ce métier.

Compétences déjà acquises **9** ▾

Compétences à acquérir **27** ▾

Savoirs-être professionnels déjà acquis **1** ▾

Savoirs-être professionnels à acquérir **2** ▾

Consulter la fiche métier ↗

● Modifications des expériences

L'utilisateur a la possibilité de **modifier ses expériences saisies**, s'il le souhaite, de 3 manières différentes :


- 1 Immédiatement après avoir validé une expérience **en cliquant sur l'icône du crayon**.
- 2 En cliquant sur « **Expériences** » sur l'assistant de progression présent à gauche sur toutes les pages.
- 3 En cliquant sur « **modifier mes expériences** » à partir de la page « liste de résultats ».

Expérience professionnelle

Clerc d'avocat

Oct. 2021 - Aujourd'hui

26 compétences enregistrées




- 1 Introduction
- 2 Contextes
- 3 **Expériences**
- 4 Piste de métiers

Conseiller / Conseillère en gestion de carrière Moins proche

Code ROME - M1508

Le Conseiller en gestion de carrière permet l'optimisation des talents au sein de l'entreprise. Identifie et évalue les compétences des salariés Met en œuvre des stratégies de développement des compétences adaptées aux besoins de...

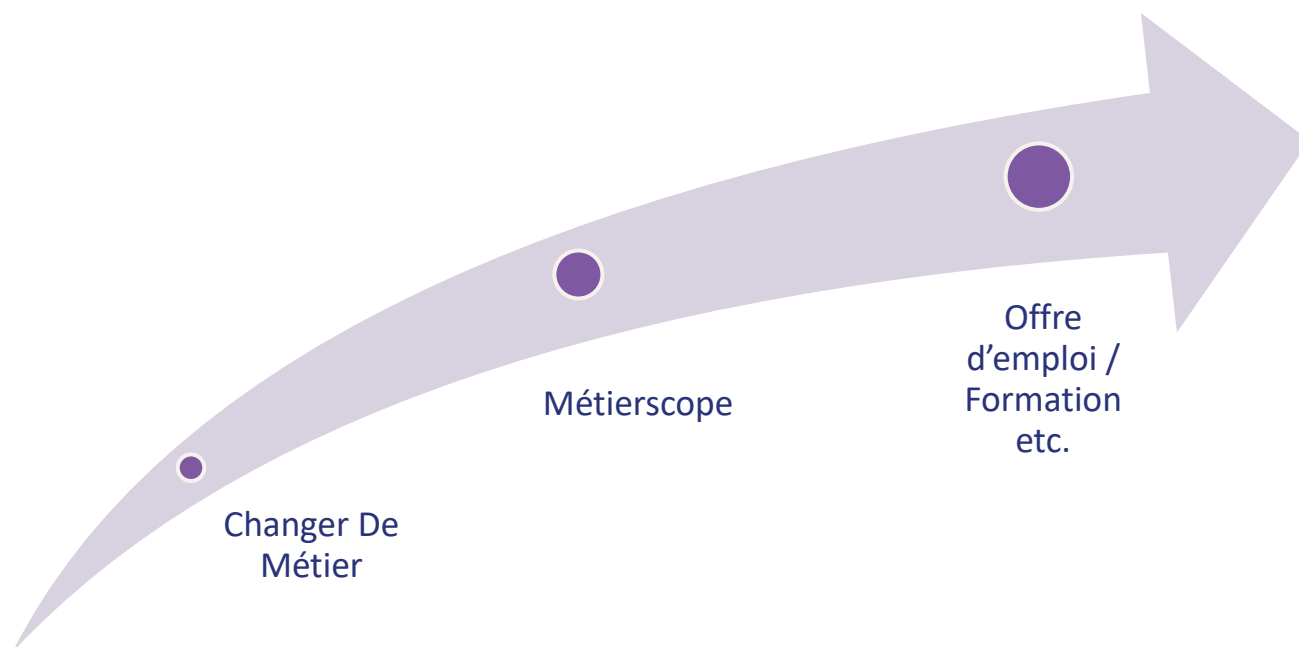
Cette suggestion vous semble-t-elle pertinente ? 

Modifier mes expériences Ajouter une expérience **Afficher les pistes suivantes**

Vers Métierscope

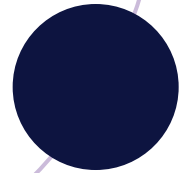
Enfin, l'objectif du parcours **Changer de métier** sans authentification est **d'encourager les usagers à consulter les fiches métier** sur Métierscope et **d'enclencher une démarche de transition professionnelle**.

Ils peuvent ainsi consulter les détails relatifs au métier souhaité, **rechercher une formation pour pallier les compétences non acquises**, ou même **soumettre une candidature à une offre d'emploi**.



Le screenshot montre l'interface web de la fiche métier 'Greffier / Greffière'. Le titre est en rose. En haut à droite, il y a un bouton 'Télécharger la fiche emploi'. Une barre de navigation contient des liens : 'Informations clés', 'Statistiques', 'Compétences', 'Contextes de travail', 'Services & offres', 'Métiers proches', 'Être accompagné'. Le contenu principal est divisé en plusieurs sections :

- Informations clés**
 - Missions principales**
 - Le Greffier assure l'organisation et le bon fonctionnement des services administratifs d'une juridiction (tribunal, cour d'appel, etc.), en apportant son soutien aux magistrats et en veillant à la conservation des documents judiciaires.
 - Rédige et authentifie les actes judiciaires et les décisions de justice.
 - Assure la conservation des dossiers et des archives judiciaires.
 - Accueille et informe les justiciables sur les procédures.
 - Assiste les magistrats lors des audiences.
 - Veille au respect des procédures et des délais légaux.
 - Peut coordonner l'activité d'une équipe de greffiers.
- Comment y accéder ?**
 - Cet emploi est accessible avec un Diplôme d'État de greffier, correspondant à un niveau Bac + 3. Ce diplôme est obligatoire pour exercer ce métier en France.
 - Certifications et diplômes**
 - Formation de greffier des services judiciaires.
 - Formation de greffier en chef des services judiciaires.
- Secteurs d'activité**
 - Activités juridiques et comptables →
 - Service public, défense et sécurité →
- Statistiques sur ce métier**
 - Choisissez votre département pour avoir des informations personnalisées : Sélectionner un territoire
 - Marché du travail en France**
 - La fiche de ce métier n'a pas encore de données pour ce territoire, patientons quelques semaines pour que les statistiques arrivent.



En bref

Une expérimentation prometteuse

- ✓ Permet de **valoriser les expériences**
- ✓ Génère des **suggestions de métiers réalistes et personnalisés**
- ✓ Aide à **structurer un projet professionnel** à partir des expériences vécues
- ✓ Ouvre la **discussion sur les écarts de compétences** et les **besoins de formation**
- ✓ Crée un **cercle vertueux avec Métierscope**
- ✓ **Rapide, simple, et accessible**



Facile à intégrer dans vos pratiques

- Un **levier pédagogique et concret**, adapté aux publics en questionnement, en reconversion ou en recherche de pistes réalistes / Usage accompagné en entretien, individuel au collectif
- Peut être utilisé en **autonomie** ou en **séance accompagnée**

Avez-vous des questions ?



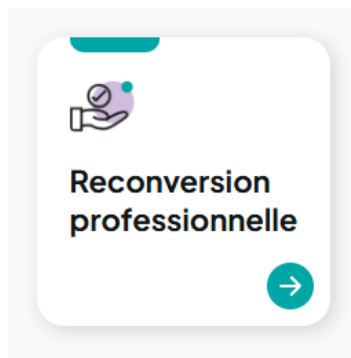
Pour aller plus loin : des ressources utiles

Pages dédiées à l'accompagnement des parcours de reconversion sur le site de Via Compétences




[Accéder aux pages](#)


Sélection de ressources complémentaires sur la reconversion professionnelle




[Découvrir la sélection de la médiathèque](#)

Fil de veille spécifique et actualisé sur le sujet

Notre veille sur le sujet 

Des formations trop longues ou trop chères? La médiatrice de France Compétences a constaté en 2025 une hausse des refus de financement des projets de reconversion professionnelle en raison du coût financier 

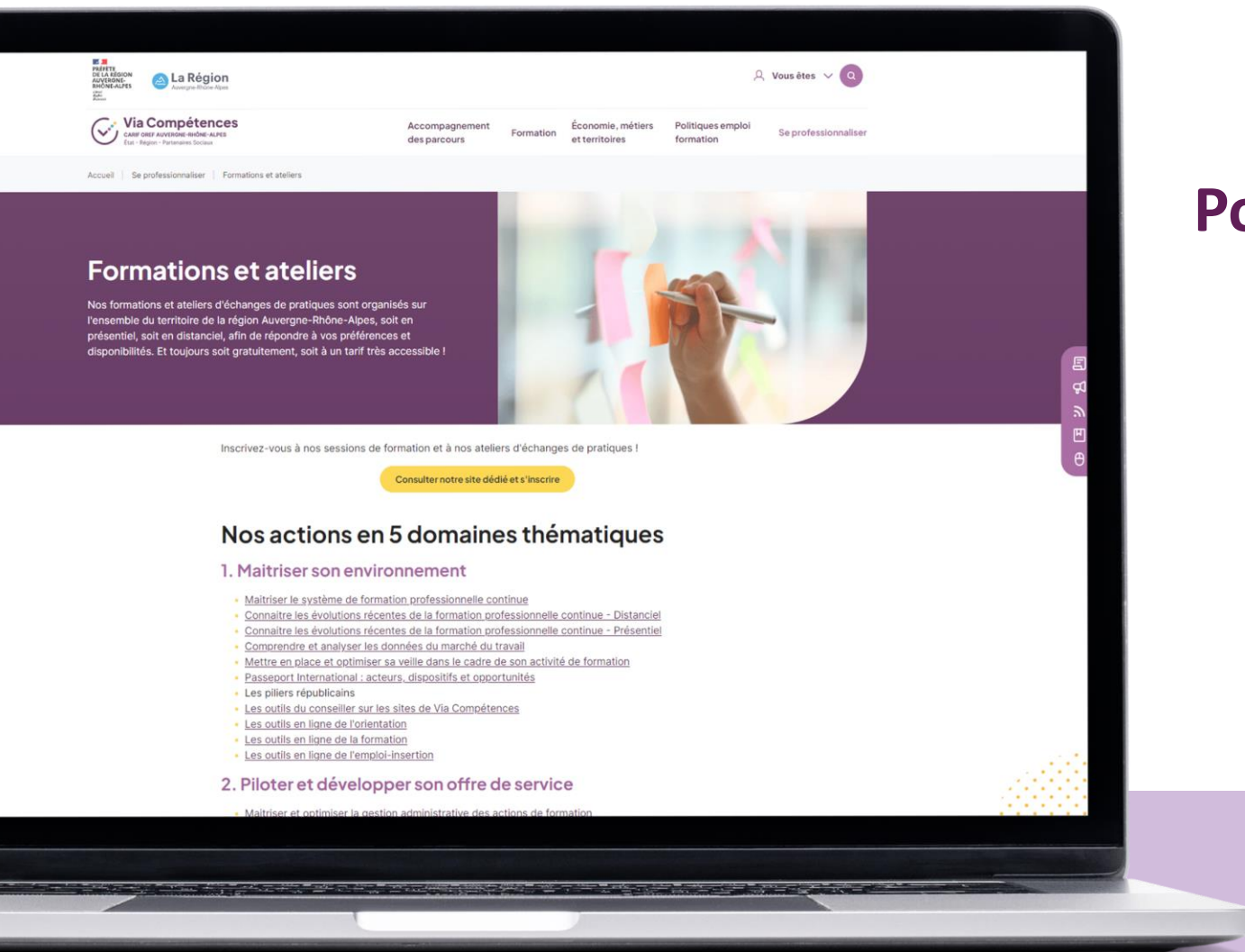
Publication du rapport 2025 de la Médiatrice de France compétences 

L'Université Jean Moulin Lyon 3 au Salon de l'évolution et de la transition professionnelle 

Toute notre veille 



[Consulter les actualités](#)

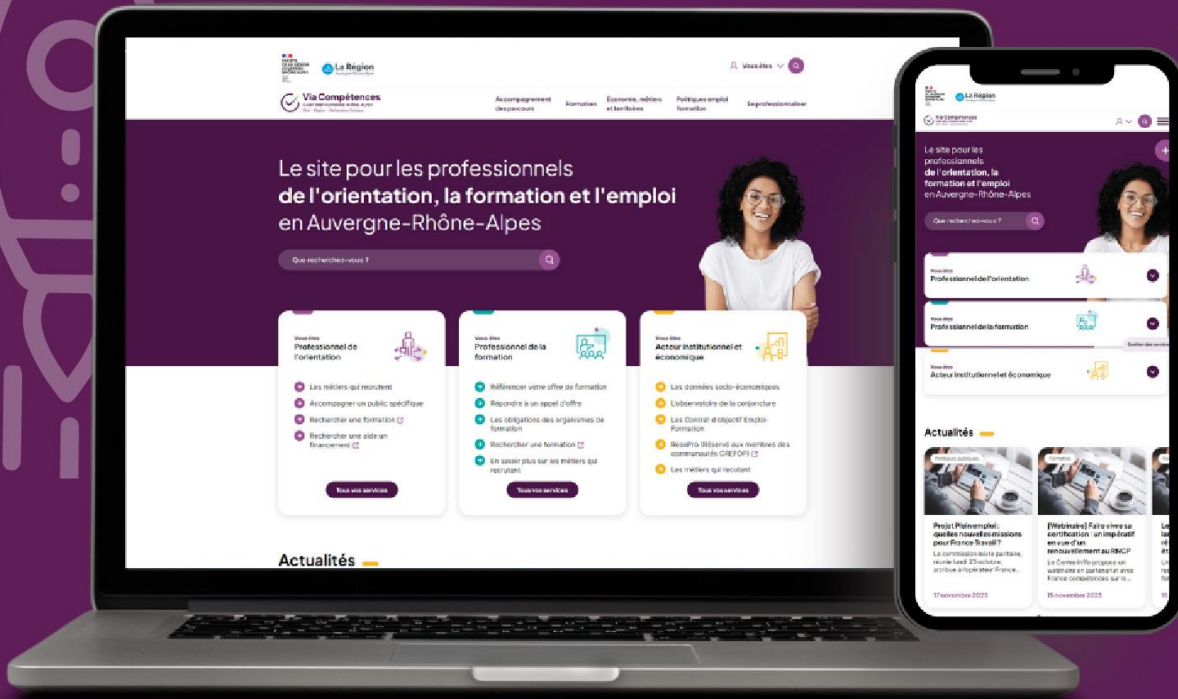


Pour découvrir toutes nos formations,
rendez-vous sur

www.via-competences.fr

Rubrique « Se professionnaliser »





Rendez-vous sur
www.via-competences.fr

Restez informés

